

**AVIS DE PUBLICITE
2026UTIMA002**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST
COMMUNE DE BOGNY-SUR-MEUSE**

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial

La Direction territoriale Nord-Est de Voies navigables de France (VNF) a reçu une manifestation spontanée d'intérêt pour le développement d'une activité saisonnière d'hébergement insolite sur bateau à quai avec accueil sans navigation, sur le territoire de la commune de BOGNY-SUR-MEUSE à 175 ml en amont du port public de Braux, en rive gauche, au PK 64.825 du canal de la Meuse.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à connaissance du public cette manifestation spontanée d'intérêt, afin de vérifier si des intérêts concurrents sur le site en question souhaitent se manifester, le cas échéant selon les conditions définies au présent avis.

Si aucun autre candidat ne se manifeste, une convention d'occupation temporaire pourra alors être délivrée à ce porteur de projet.

Le présent appel à projets, vise à sélectionner un opérateur économique pour développer d'une activité saisonnière d'hébergement insolite sur bateau à quai avec accueil sans navigation.

Publié le	4 mars 2026
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 5 avril 2026 Heure : 12h00
Objet de l'occupation	Occupation d'un plan d'eau du domaine public fluvial d'une surface d'environ 45 m ² pour une activité saisonnière d'hébergement insolite sur bateau à quai avec accueil sans navigation.
Lieu	Commune : 08120 BOGNY-SUR-MEUSE Adresse : 175 ml en amont du port public de Braux face à parcelle privative cadastrée AL548 Références cadastrales : non concerné PK : 64.825 Canal de la Meuse en rive gauche ID Observado : non concerné
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Location touristique saisonnière d'hébergement insolite sur bateau à quai avec accueil sans navigation.
Caractéristiques essentielles/particularités de	Le plan d'eau est situé face à une parcelle privative sans accès depuis la voie publique.

**l'emplacement
Restrictions**

Pas de borne à eau ni de borne électrique existante sur le site.

Les investissements liés aux éventuels besoins spécifiques au projet (borne, équipements et dispositifs divers) ne pourront être financés par VNF.

Ils resteraient donc à la charge du porteur de projet.

**Type d'autorisation délivrée
Conditions financières
générales**

Convention d'Occupation Temporaire

Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.

<https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2025/12/BO119.pdf>

**Date de disponibilité
prévisionnelle du bien**

Immédiate.

Durée de la COT

Trois ans à compter de la date de signature de la convention.

Critères de sélection

Les critères seront considérés en fonction :

Du montant de la redevance proposée,

De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques),

De la nature et du montant des investissements,

De la solidité financière du projet.

**Négociation
Pièces à fournir**

Oui dans la limite basse des tarifs nationaux de VNF.

Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial, Statuts et Kbis (si société),

La(es) pièce(s) d'identité des gérants et/ou des signataire(s) de l'acte,

Une attestation d'assurance,

Fiche client renseignée,

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,

Autorisation de la commune de Bogny-Sur-Meuse pour le stationnement du bateau,

Descriptif de l'état du ou des bateaux (intérieur/extérieur + photos),

Certificat d'immatriculation + certificat communautaire du ou des bateaux au nom du demandeur,

Certificat de conformité du système d'assainissement autonome des eaux usées, délivré par un organisme de contrôle,

Un sondage de coque du bateau de moins de 10 années attestant de la conformité et de la flottabilité,
Descriptif du projet ou de l'activité envisagée,
Projet de programmation du planning de location, fréquence,
Un plan d'affaires ou business plan,
Une offre de prix :

<https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2025/12/BO119.pdf>

Dépôt des candidatures
Modalités de transmission

La demande est à rédiger en français et à envoyer par voie électronique à :

ap-ami.dtne@vnf.fr

en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.

Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

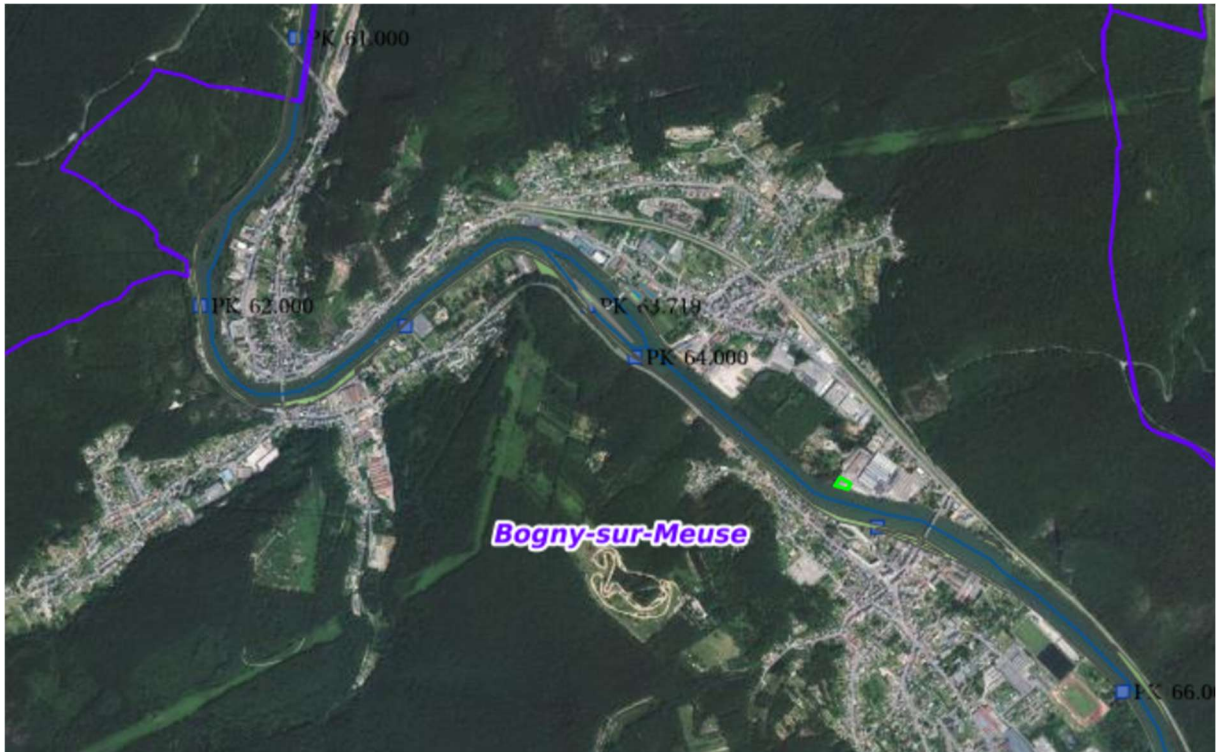
VNF DTNE
Service Territorial Meuse-Ardenne
2 Avenue de Montcy-notre-Dame
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

en indiquant sur l'enveloppe :

NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L'HORAIRE LIMITEES DE REMISE DES OFFRES ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.

**Service à contacter pour
renseignement**

Voies navigables de France
Service Territorial Meuse-Ardenne
2 Avenue de Montcy-Notre-Dame
08000 Charleville-Mézières
Tél : 03.24.33.20.48
Mail : uti.meuse-ardennes@vnf.fr



Plan de situation



Emplacement de l'appel à projet



Dimensions de l'emplacement